

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2019

CRÉATION D'UNE CERTIFICATION PUBLIQUE DES PERFORMANCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES - (N° 2355)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« entreprises »

le mot :

« sociétés ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« les sociétés »

le mot :

« celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.